

Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

CFGA RIVIÈRE-DU-NORD : Édifice Marchand et Édifice Le Parallèle

Date : 14 mai 2020

Nombre de signalements de violence : 4 Marchand 2 Parallèle_ 1 Formation=Emploi

Nombre de signalements d'intimidation : 6_ Marchand 2 Parallèle

Nombre de plaintes : 0 plainte officielle à la Commission scolaire

Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2019-2020

| Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir) | Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité) |
|--|--|
| Les élèves ont été sensibilisés à l'importance de maintenir un climat sain et sans violence dans l'école. Ils ont été invités à régler leurs conflits avant que la situation dégénère. | Les élèves ont été sensibilisés à l'importance de rapporter les situations d'intimidation ou de violence qu'ils soient une victime ou témoin. Le processus d'intervention en lien avec les situations d'intimidation et de violence a été présenté aux membres du personnel en début d'année. Ceux-ci étaient invités à consulter le plan de lutte déposé sur la bibliothèque virtuelle. Certaines situations de signalement ont été saisies dans le fichier de la commission scolaire prévu à cet effet. |

Mise en œuvre des moyens

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés : oui

Les mesures de prévention : oui /non pourquoi? Oui : En début d'année, dans les deux édifices, la direction adjointe accompagnée des intervenants du service à l'élève a fait le tour des classes pour présenter le code de vie. À chaque entrée d'élèves, les intervenants des deux édifices, en abordant le code de vie, ont mis l'accent sur l'importance de signaler tout acte d'intimidation. À l'édifice Marchand, nous avons continué le projet d'émulation consistant à faire un tirage tous les mois afin de récompenser les actes de civisme ainsi que toute action positive des élèves. Au Parallèle, le tirage encourageait plutôt les comportements positifs en rapport avec la politique d'engagement et de rendement. Nous avons un cours optionnel : *Mentorat* pour des élèves qui désirent aider les élèves des classes SFIS. La présence des élèves qui s'inscrivent à ce cours aide grandement ces élèves plus vulnérables à mieux s'adapter.

Cette année, nous devons animer un atelier sur la prévention du suicide dans toutes les classes mais à cause de la fermeture de l'école en raison de la pandémie, l'atelier a été donné seulement dans deux classes à Marchand et pas dans les autres points de service.

Une activité sur la cybercriminalité a été donnée au Parallèle par la Sûreté du Québec. À Marchand, la même activité a été donnée par le service de police de St-Jérôme. Cette activité a suscité des réactions positives chez les élèves. Nous n'avons pas reçu la formation sur le processus d'intervention face aux sextos par le service de police de Saint-Jérôme. La trousse d'intervention décrit bien les étapes à suivre dans de telles situations. La pochette est disponible au local 212. Nous n'avons pas eu à l'utiliser cette année.



Des intervenantes de la Citad'elle devaient venir donner un atelier sur la violence conjugale et présenter leur service. Mais cette activité a été annulée. À Marchand, une intervenante de la maison d'Ariane, centre d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale a donné une conférence. Julie Santerre du CALACS devait venir donner un atelier sur l'exploitation sexuelle mais l'activité n'a pas eu lieu à cause de la fermeture de l'école.

Soutien aux enseignants : Cette année les enseignants ont reçu du soutien de la part des conseillers pédagogiques et des intervenants pour l'implantation de la politique d'engagement et de rendement. Les tuteurs avaient moins d'élèves à suivre donc avaient un contact plus personnalisé ce qui favorisait une meilleure connaissance des élèves. Ainsi il devenait plus facile de cibler des problématiques ayant rapport avec l'intimidation.

Les modalités de signalement et de consignation : oui/non pourquoi? Oui :

Le signalement de ces situations a été fait par les victimes et des témoins. Les élèves concernés se rendaient au service à l'élève et venaient voir les intervenants directement. Les situations relevant d'intimidation ou de violence furent aussitôt prises en charge par les intervenants. Certaines situations ont nécessité l'intervention de la direction adjointe.

Les mesures éducatives et de sanction : oui/non pourquoi Cette année, la plupart des situations d'intimidation ont pu se régler par de la médiation. Dans un cas seulement à Marchand, nous avons signalé au service de police un cas d'agression sexuelle. La personne avait déjà été suspendue pour une problématique de toxicomanie et une plainte avait été déposée par la victime.

Les mesures de soutien : oui/non pourquoi? Des mesures de soutien furent apportées à tous les élèves qui furent victimes d'intimidation et de violence. Ils ont pu bénéficier de rencontres individuelles dans le but de les rassurer et de les outiller afin de mieux s'affirmer. Les auteurs d'intimidation et de violence ont été rencontrés avec la direction Le but était de les aider à prendre conscience de l'impact de leur comportement et de leur proposer de l'aide en les référant à un organisme extérieur et en leur proposant des rencontres avec un intervenant.

Les difficultés rencontrées : Cette année, tous les intervenants avaient accès à l'outil de consignation de la Commission scolaire, mais certains oubliaient de consigner les situations pour lesquelles ils étaient intervenus. Certains ont oublié de répertorier les interventions dans l'outil mémo de la commission scolaire.

Les éléments facilitants : La direction adjointe est rapidement intervenue dans toutes les situations qui ont nécessité son intervention. Cette année, il y avait deux TES qui circulaient régulièrement dans les classes. Elles ont pu à quelques reprises désamorcer des situations qui auraient pu dégénérer. Elles ont déménagé au local 302 ce qui facilitait le contact avec les élèves plus vulnérables dont les classes sont au 3^e étage. Il y avait un intervenant au premier étage qui faisait régulièrement des interventions auprès d'élèves à la cafétéria. Il y avait également une intervenante au deuxième étage. De cette façon, on pouvait avoir un meilleur aperçu de ce qui se passait dans l'école. Chaque intervenant était attribué à un tuteur ce qui facilitait les interventions avec les élèves. Ateliers donnés pour clarifier leur rôle.



L'impact des actions mises en place

| Chez le personnel | Chez les élèves | Dans nos relations avec les parents | Dans nos relations avec les partenaires |
|---|--|--|---|
| <p>(Notamment les relations entre le personnel et entre le personnel et les élèves) Il s'est installé une bonne confiance entre les intervenants et les enseignants. Ceux-ci apprécient grandement la présence occasionnelle des TES dans les classes, car celles-ci peuvent désamorcer rapidement des situations qui auraient pu dégénérer. Le pairage des tuteurs avec les intervenants permettait une collaboration et une cohérence dans la mise en place des plans d'actions avec les élèves.</p> | <p>(Notamment les relations entre les élèves et entre les élèves et le personnel) Les élèves se sont sentis à l'aise de venir chercher de l'aide lorsqu'ils se sentaient intimidés et ils ont apprécié le soutien que nous leur avons apporté.</p> <p>Suite à nos interventions de sensibilisation face à l'intimidation, plusieurs élèves n'ont pas hésité à signaler les manques de respect de la part de certains élèves. Même s'il ne s'agissait pas toujours d'intimidation, des actions préventives étaient alors apportées, ce qui permettait de prévenir qu'un conflit s'envenime et d'apporter le soutien nécessaire aux élèves concernés.</p> | <p>Une situation d'agression sexuelle d'un élève de 24 ans envers une mineure de 17 s'est produite à l'extérieur de l'école. La mère a été en contact avec la psychoéducatrice qui a fait plusieurs rencontres avec la mère et la fille. Elle les a accompagnée dans leur démarche et s'est assurée de la sécurité de l'élève.</p> | <p>Nous avons signalé la situation d'agression sexuelle à la police mais une plainte avait déjà été déposée. Certains auteurs d'intimidation ont été référés à ACCROC afin de mieux gérer leurs comportements violents.</p> |

Recommandations

Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.

Nous souhaitons que le personnel de l'école puisse intervenir lorsqu'ils ont connaissance de comportements inadéquats dans l'école et que les élèves concernés soient rapidement référés aux intervenants. Nous voulons que les élèves comprennent que le respect est une valeur primordiale au CFGA.